

Nom du projet/action : La Politique de Maîtrise de l'Énergie et de développement des Énergies Renouvelables de Montpellier Agglomération

Dans un contexte international qui voit les prix de l'énergie orientés durablement à la hausse, les ressources mondiales limitées à quelques dizaines d'années et le changement climatique, dû pour l'essentiel aux consommations d'énergies fossiles, devenir réalité, Montpellier Agglomération a décidé de mettre en place une politique basée sur la maîtrise de la demande d'énergie et le développement des énergies renouvelables dans ses propres équipements et plus largement sur l'ensemble de son territoire et de ses compétences.

Optimiser la conception des nouveaux équipements

Construire des équipements en recherchant l'efficacité et la sobriété énergétique est le premier objectif de cette politique. Ainsi, les questions d'énergie sont abordées dès la phase programmation de tout nouvel équipement par la diffusion auprès des équipes de maîtrise d'oeuvre de prescriptions en matière d'isolation du bâtiment, de techniques performantes de chauffage et d'éclairage, de maintenance et de pilotage des installations, sans oublier le confort des usagers. Faire mieux et à moindre coût, tel est le challenge proposé par une réflexion sur le coût global des bâtiments incluant le coût de la construction et les coûts de fonctionnement pendant toute la durée de vie du bâtiment.

Par l'optimisation énergétique de ses équipements dès la conception, Montpellier Agglomération a fait le choix de la performance énergétique.

Une démarche similaire est engagée sur la ressource en eau : une réflexion sur l'optimisation des consommations d'eau et sur la récupération des eaux de pluie notamment permet de réduire considérablement les besoins.

Le développement des énergies renouvelables vient compléter cette démarche : les bâtiments peuvent ainsi auto-produire une part importante de leurs besoins en énergie. Depuis 2005, dès la conception de ses projets neufs, Montpellier Agglomération intègre la possibilité d'une valorisation solaire thermique ou photovoltaïque permettant de produire de l'énergie renouvelable et de couvrir une part importante des besoins en énergie.

Plusieurs équipements ont été mis en service en 2007 : c'est le cas de la médiathèque Françoise Giroud dont les 310m² de capteurs photovoltaïques produisent les deux tiers de ses besoins en puissance électrique, ou du stade Yves du Manoir qui produit l'eau chaude sanitaire des douches par des capteurs solaires thermiques et de l'électricité par ses 380 M² de panneaux photovoltaïques. De même, la base de vie de la Collecte des ordures ménagères de Pignan est en capacité de couvrir la totalité de ses besoins en eau chaude sanitaire et produire cinq fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme.

Au total, à ce jour, Montpellier Agglomération a déjà installé 1 600 M² de capteurs produisant 129 000 kWh pour un gain financier annuel de plus de 64 000 € et 11,5 tonnes de CO₂

D'autres projets sont déjà engagés et verront le jour dans quelques mois : ainsi la piscine de Courmonterral où l'eau chaude sanitaire sera produite par des capteurs solaires, les médiathèques Jean Giono à Pérols et Albert Camus de Clapiers dont une partie de la toiture sera couverte de panneaux photovoltaïques.

Agir sur les équipements existants

La Communauté d'Agglomération a souhaité compléter son action en agissant également sur les équipements plus anciens, construits à une époque où l'optimisation énergétique et les énergies renouvelables n'étaient pas prises en compte. Ces équipements génèrent des dépenses d'énergies importantes qui pèsent 2,5 millions d'euros par an.

Outre les interventions pour optimiser ces dépenses par l'amélioration qualitative des installations de chauffage, le contrôle des températures de chauffage et de l'intermittence, le remplacement progressif des éclairages non performants par des lampes économes en électricité, Montpellier Agglomération a étudié la faisabilité de développer les énergies renouvelables sur ces équipements. L'étude réalisée en 2006 par un organisme spécialisé a ainsi permis d'établir un programme prévisionnel d'installation de systèmes solaires thermiques ou photovoltaïques. Deux piscines seront ainsi équipées d'une production d'eau chaude sanitaire solaire au premier trimestre 2008.

Le programme de développement des énergies renouvelables sur les projets neufs et sur les équipements existants, tel qu'il est établi à ce jour, conduira Montpellier Agglomération à investir plus de 2 millions d'euros hors taxes pour l'installation de 3 200 M² de capteurs thermiques ou photovoltaïques. Ces investissements permettront à l'Agglomération de produire 590 000 kWh de chaleur ou d'électricité chaque année et éviteront le rejet dans l'atmosphère de près de 100 tonnes de CO₂ par an.

La démarche et l'organisation mises en place par Montpellier Agglomération assurent la cohérence entre conception et maintenance des équipements, et inscrivent la politique de Maîtrise de l'Energie dans la durée conformément à la volonté d'agir pour un développement durable.

A terme Montpellier Agglomération s'est fixé pour objectif une réduction de 20% de sa consommation d'énergie.

Informier

Pour accompagner le programme sur les équipements, un plan de sensibilisation afin d'agir sur le comportement des agents de la Collectivité a été initié.

A l'Hôtel d'Agglomération, en 2007, deux semaines d'information sur les gestes quotidiens de maîtrise de l'énergie ont été effectuées et ont permis de réduire les consommations d'électricité de 15% au terme des 15 jours de l'opération

Plusieurs projections du film d'Al Gore « Une vérité qui dérange » ont été organisées à l'Hôtel d'Agglomération mais également dans les sites extérieurs (musée, planétarium, médiathèque...). Suivies de débats, elles permettent d'expliquer aux agents et aux élus la politique de Maîtrise de l'Energie dans laquelle s'est engagée la collectivité et de faciliter leur adhésion.

En 2008, certaines médiathèques proposeront ces projections et débats à la population pour une large diffusion de l'information.

Valoriser le Biogaz

Autre axe de travail de Montpellier Agglomération : la valorisation énergétique du biogaz issu du Thôt qui permettra la production électricité verte dès la fin janvier 2008.

L'exploitation du centre de stockage du Thôt est terminée, mais la fermentation naturelle des déchets enfouis continuera à produire du biogaz riche en méthane pendant plusieurs années. C'est pourquoi, Montpellier Agglomération a choisi de mettre en place une installation de valorisation énergétique du biogaz du Thôt, en partenariat avec la SERM. Le dispositif de collecte par aspiration du biogaz, sera raccordé à l'installation de valorisation afin de supprimer les émanations de gaz et de préserver l'environnement. Le biogaz récupéré pourra ainsi être valorisé par la production d'électricité et l'alimentation du réseau public d'EDF, à qui le biogaz sera revendu. Le montant annuel prévisionnel de la recette pour l'Agglomération est estimé à 35 000 € HT.

11

Mettre l'Environnementale au coeur de l'Urbanisme

Montpellier Agglomération se veut également exemplaire dans ses projets d'aménagement. Afin de maîtriser les impacts environnementaux liés à l'aménagement et au fonctionnement des parcs d'activités, qu'elle crée, l'Agglomération de Montpellier a lancé une étude intitulée Approche Environnementale de l'Urbanisme, dans l'extension du parc d'activités Garosud. Ce projet servira de modèle dans le déploiement de l'ensemble des parcs d'activités de l'Agglomération. Les principaux objectifs de cette étude sont les suivants :

Maîtriser l'énergie :

- réduire les consommations énergétiques
- développer la production d'énergie locale et l'indépendance énergétique
- gérer la ressource foncière
- diminuer les trajets motorisés

Maîtriser l'eau :

- économiser l'eau potable
- réguler les eaux pluviales
- préserver la ressource

Pérenniser la qualité environnementale

Gérer les déchets de chantier et de fonctionnement

Les enjeux de cette approche globale sont la mise en pratique des principes du développement durable et l'intégration des préconisations environnementales et énergétiques, au-delà des simples aspects strictement réglementaires, tant dans l'aménagement du parc que dans la construction des bâtiments.

Les premières préconisations retenues par l'Agglomération concernent en particulier l'implantation des bâtiments favorisant la solarisation passive et la sensibilisation des entreprises s'implantant sur le parc à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pour aller plus loin

Site : www.montpellier-agglo.com

Contact : Isabelle Le Vannier

Directrice des Moyens Généraux et des Bâtiments

34961 MONTPELLIER Cedex 2

Email : i.levannier@montpellier-agglo.com